

GARANTIES	Plafonds de prise en charge	ANNULATION	ASSISTANCE	MULTIRISQUES
Frais d'annulation - Maladie grave, accident grave, décès de l'assuré, et des membres de sa famille jusqu'au second degré (y compris rechute, aggravation de maladie) - Complications de grossesse - Maladies psychiques, mentales ou nerveuses avec hospitalisation supérieure à 4 jours - Contre-indication et suite de vaccination - Licenciement économique - Préjudice grave au domicile, à la résidence secondaire ou aux locaux professionnels - Dommages graves au véhicule de l'Assuré, - Convocation à un examen de rattrapage (universitaire uniquement) - Convocation devant un tribunal en tant que juré d'assises, expert ou en vue de l'adoption d'un enfant - Détérioration ou perte du passeport - Retard de livraison du passeport - Refus de Visa non motivé par le consulat Epidémies - Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédent le départ en cas d'épidémie ou de pandémie - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température - Annulation pour cas contact déclaré 7 jours avant le départ	Selon conditions du barème des frais d'annulation 6 000€ Maxi /personne 40 000 €/événement Franchise : 30 €/personne	✓		✓
Bagages En cas de détérioration, destruction ou vol Dont objets de valeurs	800 €/personne 400 € Franchise : 40 €/dossier			✓
Responsabilité Civile vie privée Dommages corporels, matériels, immatériels Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	4 500 000 € 450 000 € Franchise : 75 €/dossier			✓
Fermeture d'aéroport suite à catastrophes naturelles Frais de prolongation de séjour Préacheminement Frais de liaison	80 €/personne/jour, max 5 jours Franchise : 24 heures Maximum 100 €/personne Maximum 100 €/personne			✓
Interruption de séjour / activité Suite à rapatriement de l'assuré ou retour anticipé (<i>remboursement au prorata temporis</i>)	Maxi 1 500 €/personne 40 000 €/événement Franchise : 30 €/personne			✓
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels		✓	✓
Frais médicaux hors du pays de résidence	75 000€ par personne et 150 000 € si pays de l'extension Franchise : 30 €/personne Franchise dentaire : 300 €		✓	✓
Autres garanties d'assistance	Voir tableau au verso			

Les garanties d'Assistance

Rapatriement ou transport sanitaire dont épidémies	Frais réels
Rapatriement des personnes accompagnantes	Billet de retour * + frais de taxi
Visite d'un proche	Titre de transport Aller/Retour * + Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 10 nuits
Prolongation de séjour	Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 10 nuits
Frais médicaux hors du pays de résidence dont épidémies	75 000€/personne en Europe et pays méditerranéens 150 000 €/personne pour le reste du monde Franchise : 30 € par personne
Soins dentaires d'urgence	Franchise dentaire : 300 €
Rapatriement de corps	Frais réels
Rapatriement du corps	Frais réels
Frais funéraires nécessaires au transport	1 500 € par personne
Rapatriement des membres de la famille accompagnante	Billet de retour * + frais de taxi
Assistance juridique à l'étranger	
Paiement des honoraires d'avocat	5 000 €
Avance de la caution pénale	10 000 €
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet retour * + frais de taxi
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
Frais de recherche et de secours	5000 €
Avance de fonds (uniquement à l'étranger)	1 500 € par personne
Secours sur pistes balisées	Frais réels
Frais hôteliers suite mise en quarantaine	Frais d'hôtel 80€/par nuit/Max 14 nuits
Frais hôteliers suite à retour impossible en cas d'épidémie	Frais d'hôtel 80€/par nuit/Max 14 nuits
Retour impossible en cas d'épidémies ou mise en quarantaine	Pris en charge d'un nouveau billet retour à hauteur de 1 000€ max par personne et 50 000€ par groupe



IMPORTANT

- Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation ou au plus tard sous 48h (exception faite pour les groupes, souscription à réception de la rooming liste)

LA SOUSCRIPTION TARDIVE EST INTERDITE

- En cas de pathologie préexistante, nous conseillons aux clients de faire établir un certificat médical émis à la date de l'inscription certifiant du caractère stable de la maladie et précisant que la personne est apte à voyager

- L'assuré doit OBLIGATOIREMENT annuler dès la survenance d'un problème médical l'atteignant ou atteignant un de ses proches et qui pourrait, de suite ou ultérieurement, empêcher son départ. S'il annule tardivement, nous ne pourrions prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance de l'événement et il restera son propre assureur pour la différence

** en train 1ère classe ou avion classe économique*

Tarifs TTC

Tarif ANNULATION :	20€/personne			
Tarif ASSISTANCE :	Moins de 15 jours 22,80€/personne	De 16 à 30 jours 25,80€/personne	De 31 à 90 jours 38,80€/personne	De 91 à 365 jours 129,50€/personne
Tarif MULTIRISQUES :	Moins de 30 jours 49,50€/personne		De 31 à 90 jours 95,50€/personne	



* Pour l'Arabie Saoudite, le Tchad et le Niger les tarifs Assistance sont majorés de 20%.